L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAU DE LA RÉDACTION : RUE CARONDELET, ENTRE GRAVIER ET LAFAYETTE.
MERCREDI MATIN, 11 AOUT.

FEUILLETON.

ELIE DE MONTMAUR,

PAR

PIERRE CŒUR.

III.

— Suite —

Un peu à droite, au premier plan, Oran avec ses étages de grandes bâtisses, de spacieuses maisons, son clocher, son minaret, son étendue, ses vastes places, ses belles et verdoyante promenade de l'Etang ; pour l'établissement de la qu'elle il a fallu crenser dans l'épaisseur de la montagne des allées sinueuses, grimpant en lacets, rapporter des terres végétales, les y maintenir à l'aide de contreforts, y planter des arbres, construire des bassins et des cascades, et en faire ainsi l'une des plus ravissantes oasis que l'on puisse rêver.

Elle touche aux flots par sa base et monte par des pentes douces jusqu'à l'élévation la plus haute.

Couronnée par le Château-Neuf, immense citadelle,—tour à tour résidence des beys turcs et des gouverneurs espagnols, — dont les hautes murailles, les tours épaisses, regardant la ville, semblent à la fois une protection contre toute tentative extérieure et une menace en cas de rébellion.

Déchu de sa splendeur primitive, le Château-Neuf qui, par antithèse, est la plus ancienne construction d'Oran, sert de demeure au général de division et renferme plusieurs casernes.

A l'horizon, la mer, la Méditerranée perfide, aux ondes d'émeraude et de lapis-lazuli. La rade est rade, où se balançent les vaisseaux et les felouques, est enserrée par la montagne des Lions, faisant elle-même face à Santa-Cruz. Les deux monts, se regardant ainsi, semblent mutuellement dérider leurs altitudes et leurs formes étranges.

Plus à bas, à bas, dans le lointain où l'œil se perd, la mer, encore la mer, se confondant avec les nuages sans qu'il soit possible de distinguer où finit la terre et où commence le ciel.

Tout en contemplant ce spectacle et en marchant lentement, Elie arrive devant la porte-pétite en vert du jardin de la veuve et tire le cordon de la sonnette.

La vieille Rose vint ouvrir et introduisit non sans une défiance compagne, le visiteur inconnu.

Elle le fit passer à travers une foule de petites allées propretes et bien ratissées, dont les bordures de violettes exhalaient un doux parfum.

Des roses, des chèvrefeuilles, grimpaient au mur en mêlant leurs lianes et leurs branches. Des pagnes d'aristoloches se déployaient, enguirlandant les fenêtres ensoleillées, à ceinture blanche. Le silence le plus complet régnait dans cette demeure.

Toujours précédée de Rose, Elie monta deux marches en pierre, et se trouva dans une pièce arrondie en salon.

Rose lui avança un fauteuil et lui dit qu'elle allait prévenir Mme Aguilar ; mais Montmaur l'arrêtant poliment sans doute se présenter lui-même, certaient de sa roche la lettre de commandant Feval et une carte de visite qu'il plia méthodiquement, il les remit à la servante, en lui recommandant de les porter à la maîtresse.

Demeuré seul, Elie se mit à examiner l'appartement avec l'attention scrupuleuse d'un homme qui prétend former son jugement sur une femme par les objets dont elle aime à s'entourer.

Sans discuter ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans l'opinion d'Elie, nous allons le suivre dans son investigation.

Un canapé de damas bleu, deux fauteuils, chaises assortissantes, des rideaux de même étoffe aux deux fenêtres donnant sur la ville et la mer ; un guéridon d'ébène, une garniture de cheminée de porcelaine, dont l'aspect fit faire la grimace à Montmaur. Quelques menus objets de femme, une table à ouvrage, des vases remplis de fleurs, une guitare en bois de rose du Maroc, dans laquelle s'étalait un gros bon quet de chèvrefeuilles, qui laissait pendre ses bandilles de c'et de là, composaient l'ameublement aussi peu luxueux que confortable du retraite de la veuve.

—Hum ! murmura Montmaur, tout cela est vulgaire, malgré quelques prétentions d'élégance. Elle doit être amusante, l'amie de Feval !

Au même instant, il aperçut un affreux pastel accroché à la muraille, en face de la glace, et représentant un officier de zouaves, aux traits communs, mais à l'air conquérant, ce qui donna sur les lèvres de l'observateur malicieux un fur tif moqueur de moquerie dédaigneuse ; mais son visage reprit presque aussitôt sa placidité habituelle.

Il se jeta dans un fauteuil en faisant un geste machinal de dénit. Ses yeux errèrent à l'aventure de la glace au portrait du portrait à la glace, et se fermèrent malgré lui.

Il dormait.

A quelques minutes de là, et tandis qu'Elie, plongé dans les douceurs d'un sommeil probablement sans remords, oubliait le monde et le reste que Mme Aguilar parut sur le seuil.

En voyant l'étranger, la tête renversée sur le dossier du fauteuil, les yeux fermés, en entendant la respiration sonore qui s'exhalait lentement et sans secousse de sa poitrine, la jeune femme songea légèrement et toussa un peu pour réveiller le dormeur.

Elle ne bougea point.

Décidément, il a le sommeil dur, pensa-t-elle, et me mettre à remuer le guéridon sans plus de cérémonie.

Elle attendit un peu, mais embarrassée, ne sachant plus que faire, elle se retira directement qu'appelant Rose qui réveillerait dans les circonstances difficiles, être moins en servante que son oracle et son conseil.

Que faut-il faire, me laisser ici demanda-t-elle à dit voix, il dort comme un lire.

—Attendez, répondit Rose, je vais faire dans le jardin un tel tapage, que ce monsieur, lui-même se réveillera.

—Comment, Rose, dit Mme Aguilar avec une nuance d'étonnement, vous connaissez les esprit dormants ?

—Je crois bien. Je vous ai entendu raconter leur histoire.

Mme Aguilar sourit et Rose se mit en devoir de gronder le chien qui, ne comprenant pas le mot de l'énigme qu'on lui faisait subir, répondit en japant et en bondissant autour de sa laisse.

Le calme du geste et rentrait entrebâiller de nouveau la porte du salon.

Elle fait, Elle, assis dans l'attitude de quelqu'un qui attend, bâillait avec les mains au cœur qu'une minute trop même avec le tapage avait beaucoup compromise.

Elle en aperçevant la jeune femme, qui ne pas s'empêcher de lui dire, avec une pointe de ironie aux lèvres :

—Je vous demande pardon, monsieur, de vous avoir fait aussi longtemps attendre.....

—Je vous arrête, madame, répondit avec une aisance de grand seigneur Elie, qui comprenait l'intention de la veuve, que je ne me suis point aperçu de la longueur de l'attente. Je me suis en bonnet sur ce fauteuil comme un véritable moutard, ce dont je vous fais mes excuses ; mais je suis habitué à la chaleur de ce climat et je ne dors de moitié au moins dans mon invérance.

Ce fut au tour de la veuve d'être embarrassée. Elle rougit. Pour Elle, il soupirait de l'embarras très visible de la jeune femme, qui ne savait plus comment renouer la conversation.

Montmaur lui vint enfin en aide.

—Vous avez, je le suppose, lu dit-il, madame, pris connaissance de la lettre du commandant Feval ? Vous savez donc qui je suis et pourquoi je viens. Notre ami m'a chargé d'une foule de compliments pour vous et d'un million de carresses pour Mlle Hélène, que je ne vous pas.

Elle est à l'école et rentrera vers cinq heures.

Tant mieux ! répétait Elie. J'ai des joujets à lui offrir de la part de Feval. C'est un lien qui m'a précédent qu'une telle mission, pour se lier avec un enfant, et je me promète de devenir l'ami de Mlle Hélène. — Je connais tant d'eux dire, madame, que pendant mon séjour à Oran, je suis entièrement à votre disposition, vous avez le droit d'user de moi comme de lui même. Ne suis-je pas un modestaire autres de vous ?

La veuve, en termes simples et dignes, remercia Elie, et la conversation changeait de ton, le jeune homme uniquement à votre disposition, vous avez le droit d'user de moi comme de lui même. Ne suis-je pas un modestaire autres de vous ?

La veuve, en termes simples et dignes, remercia Elie, et la conversation changeait de ton, le jeune homme uniquement à votre disposition, vous avez le droit d'user de moi comme de lui même. Ne suis-je pas un modestaire autres de vous ?

Ce pied et cette main sont dignes d'une duchesse. Il faut que Mme Aguilar ait du sang espagnol dans les veines, car jamais une Française de cette classe ne fait doubler de deux échantillons de pieds de la beauté de la forme.

Elle, habituellement, n'aimait point à parler des femmes, et se laissait rarement entraîner sur ce sujet, et comme il était très froid et savait se contenir, il semblait difficile de contraire son sentiment sur la plus charmante moitié de l'espèce humaine, dont il ne disait jamais de mal.

Neanmoins, le bon qu'il employait en accusant le mot *Femme*, laissait deviner un grand mépris, une sourde colère, peut-être le souvenir de quelque ancienne trahison ; mais comme il ne se mettait au même en aucune circonstance, qu'il ne parlait pas plus de son passé que de son avenir, on en était réduit aux conjectures, et l'on ne pouvait se former une opinion certaine sur sa manière de voir à l'égard du petit sexe.

(*A continuer*)

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 10 août 1869.

Il ne s'est pas opéré de changement important sur le marché monétaire proprement dit. Dans les rues, le taux de l'argent est encore de 10 à 12 pour cent par an les billets de premier ordre sur compagnie d'excellentes garanties collatérales les billets de commerce de premier ordre sans garanties collatérales, de 1 à 1 1/2 pour cent par mois les billets de second ordre avec garanties collatérales et de 1 1/2 à 1 3/4 les billets de second ordre sans garanties collatérales. — Les billets hypothécaires de premier ordre ont été en demande à 9 pour cent par an. Nous les entons à 9 à 11 de No 1 et de premier ordre et 12 à 15 de No 2.

Les change est à 131 3/8 à 134 3/4 contre 135 3/8 à 136 à New-York, et, sans avoir été très ferme chê, a terme resta assez d'ouverture. On a vendu de 1000 à 131 1/4, 3000 et 10,000 à 131 5/8, 1000, 2,500, 10,000 et 10,000 à 131 3/4. — Dans l'après, 1500 (500 et 1000), en demi-piastres américaines, à 130 1/2, 2,000 à 130 3/4, 5000 et 8000 piastres mexicaines à 3 3/4 de prime sur 1er. Nous citons les demi-piastres américaines à 130 à 130 1/2 et les piastres mexicaines à 3 1/2 à 3 3/4 de prime sur 1er.

Le change étrangère flotte avec l'or dans l'ensemble. Les Ventes de Sterling ont été insignifiantes et la cause qui est, est annoncée de 1000 livres de banque à 149 1/4. Dans le change sur France, 50,000 francs, en change de commerce No 1, ont changé de mains à 5.35 5/8, 5,000 à 5.35 et 30,000 de banque à 5.31 1/4. Le Sterling peut être coté à 147 1/2 à 148 3/4 à 149 le change de banque ; le change de banque, le change sur France, à 5.31 1/4 à 5.35 le premier et 5.32 1/2 à 5.31 1/4 le second.

Il est tait très peu de chose dans le change américain. Les banques ont tiré sur New York au pair. Les transactions comprennent 20,000 de banque à vue, sur New York, à 1/4 d'escompte, 12,000, en change de commerce, à 5/16 d'escompte, 2,000 et 10,000 à 3/8, 5,000, à six jours de vue, à 3/4 et 15,000, à trente jours, à 1 1/2.

Aucune vente d'actions ou de bonds n'a été annoncée.

Une vente de $2500 de gros mandats de l'Etat a eu lieu à 79.

Dans les billets de la ville, la seule transaction qui ait été annoncée est de $1500 à 25 1/2 d'escompte. Les courriers ont acheté à 26 à 26 1/2 et vendu à 25 à 25 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 10 août 1869.

COTON—Les ventes, aujourd'hui se sont bornées à 57 balles, en petits lots et en grande partie à 25 à 25½ c pour le bas middling.

MOUVEMENT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1868, balles.....3941
Arrivé depuis notre dern. rap.....
précédemment.....8289?
Balles additionnelles, formées d'échantillons, &c.....9112 837 13
Expédié aujourd'hui.....
précédemment.....837 609—837 609
Stock en mains.....2869

FRET—Le marché est à peu près entièrement inactif. Un navire a été pris pour Liverpool pour y porter de la farine à 3/6 3/4 le baril, et un autre pour l'Espagne pour y transporter du tabac moyennant 50 c le boucaut.

Coton sur vapeurs pour New York ½. Do pour Boston et Philadelphie ¾ c la livre, farine pour New York 50 c. Tabac pour New York 50 le boucaut, farine pour Philadelphie 70 à 75 c le baril.

Sur voiliers—Farine pour Liverpool 3s, 3d les autres taux sont nominaux.

TABAC—Il a régné plus d'animation sur le marché durant les trois jours qui viennent de s'écouler, 242 boucauts ayant changé de mains comme suit : 47 et 18 à 19½ c la livre, 14 à 11 c 50 à 11 3/16 c, 20 à 12 c, 100 à 12 45 100c, 1 à 12 ½ et 7 à 13 c la livre. Les transactions ont eu lieu sous prix précédemment demandés et les facteurs sont toujours fermes et sont disposés à hausser leurs prix à cause des nouvelles défavorables de la récolte. Nous citons :

Léger—Refusé, 7½ à 8¾ ; Com Leaf ⅝ à 9¾ ; Medium, 9 à 10, bon 10 à 11 ; fin, 12 à 13. Choice sélections, 14 à 15 ; fine 12 à 13½ Choice selections 15 à 16.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er sept 1868, balles. 21837
Arriv. dur. le 3 dern. jours..... 96
Arrivé précédemment.....26851 26947
18 juillet 48784

Exporté durant les 3 derniers jours..... 588
Exporté précédemment.....18761
Défait pour emballer &c &c.....1123 20433
Stock en mains et à bord des navires 8597

SUCRE ET MELASSE—Il n'est pas arrivé de sucre aujourd'hui. 30 boucauts de l'article se sont vendus de premières mains à 16 c la livre de blanc et 13 c pour le good fair. Il ne s'est fait que des affaires en détail et de seconde main. Peu d'affaires dans la mélasse de la Louisiane. La prime à choix se vend au commerce et en spéculation de 50 à 7 c le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Il ne nous est arrivé aucun bateau de l'Ouest, depuis notre revue d'hier.

FARINE—Le marché a été plus ferme, aujourd'hui, le stock de l'article est faible et la superfine et la double extra sont rares et en bonne demande. Les ventes ont embrassé 3000 barils, dont 1200 de triple extra, 1000 et 2000 d'extra de choix à des conditions privées, 150 de double extra à de 6 à 50, 50 et 100 de triple extra à $6 65 et 100 d'extra de choix à $6 37½ le baril.

MAIS—Rare et en demande à une hausse d'environ 5 c le boisseau. Il s'en est vendu aujourd'hui 1300 sacs dont 100 de mélange à $1, 150 à jouir du blanc, 200 en vieille de blanc à $1 05, 200 et 200 de blanc à $1 07½ le boisseau.

AVOINE—L'avoine est calme, mais ferme — 200 et 500 sacs de vieille vendus à 65 cents le boisseau.

SON—Le marché est ferme et ventes de 250 et de 500 sacs à $1 le boisseau.

FOIN—Rare et ferme—40 balles de vieux vendues à $28 et 100 balles de prime nouveau de l'Ouest, en lots à $30 le tonneau.

POUC—Le mess est tenu en lots rondes à $35 50 le baril, mais pas de ventes. Détail à $35 75 à $36 le baril.

BACON—Les jambons cuirés au sucre sont en demande et commandent 24 à 25 c la livre. Les épaules se détaillent à 16½ à 16½ c. les côtes cuites à 19½ c et les côtes crues à 19½ à 20 c la livre.

SAINDOUX—Un lot de 50 barillets de presse vendus au détail à 22 c la livre. Le marché est ferme et le stock en main faible. L'article en Berçons est coté à 19¾, pour le saindoux fait à la chaudière et à la vapeur et le raffiné 20 à 20½ c barillets 22 à 23 c la livre.

BREAKFAST BACON—L'article commande 22 à — c la livre de l'article du Nord et de l'Ouest.

VIANDE SALEE A SEC—Les épaules se vendent au détail 15 c la livre.

BANDES DE FER POUR L'EMBALLAGE—L'article est en bonne demande et est ferme à 6¾ à 7 c la livre, selon la qualité.

BEURRE—Le marché continue à être inactif quant au commerce en gros. Le beurre de choix de l'Ouest est coté à 24 à 26 c la livre et l'inférieur 30 à 32½ c. Gethen 42c, commun à bon 20 à 22½ c.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1869.

Arrivés, hier—223 bœufs du Texas, 519 veaux et veaux d'un an, 6 vaches à lait.

Vendu—422 bœufs du Texas, 412 veaux et veaux d'un an, 26 moutons, 16 vaches à lait.

A vendre—569 bœufs du Texas, 498 veaux et veaux d'un an, 45 moutons, 305 moutons, 21 vaches à lait.

Bœufs du Texas, de choix, nourris		
en main, par livr. net.....	— a	— 00
do do 2de qlt., par tête	— a	— 00
Bœufs du Texas, 1re qlt. par tête.	35.00 a	45.00
Bœufs du Texas, 2de qlt., par tête	25.00 a	30.00
Bœufs du Texas, 3me qlt., par tête	10.00 a	20.00
Cochons gras lb., gr.....	0. 9 a	0.11
Cochons (Stock) par tête gr.....	7.50 a	9.00
Moutons 1re qlt., par tête.....	4.00 a	5.00
Moutons, 2de qlt., par tête.....	3.00 a	3.50
Moutons, 3me qlt., par tête.....	0.00 a	0.00
Vaches à lait, de choix, par tête..	80.00 a	100.00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête..	50.00 a	60.00
Veaux, par tête.....	9.50 a	12.00
Gros veaux, par tête.....	8.00 a	12.00
Chèvres par tête.....	1.50 a	4.00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Mercredi matin, 11 août 1869.

La température hier a été très agréable, grâce à un fort vent d'Est qui a régné toute la journée.

Nous avons remarqué hier, chose étonnante, quelqu'animation sur la levée. En premier lieu, le Liberty, le Crescent City et le Mississippi, trois steamers qui stationnaient entre les rues St-Pierre et St-Louis, ont couvert toute cette étendue de la levée, en partant par la cargaison qu'ils ont déposée sur la levée et en partie par les marchandises qu'ils recevaient. Quant à ce qui concerne les bateaux du fleuve nous avons remarqué que pour les départs le fret était en général abondant.

ARRIVÉS HIER—Le Welcome, de la paroisse Ouest-Baton-Rouge, et l'Aunie Wagley, des Opelousas.

SONT PARTIS—L'Emma No 3, pour Cincinnati ; le Gov. Allen, pour Vicksburg ; le Lulu D, la Celeste et la Lizzie Hopkins, tous les trois pour la Rivière Rouge ; le J. G. Blackford, pour les Attakapas ; le Flicker, pour la Bayou Lafourche, et le Myrtle, pour la paroisse Plaquemines.

Parmi les départs d'aujourd'hui, nous signalerons le paquebot régulier Welcome, capitaine V. B. Barnoco, lequel fait deux voyages par semaine jusqu'à la station Lobdell, paroisse Ouest Baton-Rouge : partant de la Nile-Orléans tous les mercredis matin, à 10 heures, et tous les samedis soir à 5 heures. M. Allen Junel préside à l'intérieur, et MM. L. Silbers et C. Dean au fret.

L'Annie Wagley, capt. W. Burton, partira ce soir à 5 heures : il prend du fret et des passagers pour Port Barré, la rivière Atchafalaya, le bayou Courtableau et tous les débarcadères intermédiaires. Il laisse la Nile-Orléans tous les mercredis à 5 heures du soir. M. M. Kennison est chargé de l'administration intérieure, et M. B. J. Kirke a la charge importante du fret.

Nous appelons l'attention des expéditeurs et des voyageurs sur le nouveau bateau de Lotta No 2 lequel forme son premier voyage aujourd'hui pour la rivière ; ce paquebot, de première classe, est commandé par le capt. D. D. Dannule ; il prendra du fret et des passagers pour Shreveport, Jefferson, pour le Grand Bayou, Grand Ecore, St Maurice, Cotile, pour Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin ainsi que tous les débarcadères intermédiaires. M. J. J. Dood est chargé de l'administration du bureau, et M. A. Nivot est préposé au fret.

Sont attendus pour partir demain : le Myrtle le Rose Franks et le Hunter.

ANCIEN ET INFAILLIBLE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU
Dr C. McLANE.

Le plus efficace qu'il y ait au monde.

Toutes les mères devraient l'avoir.
Vos enfants sont ils malades ?
Ont-ils une demangeaison continuelle au nez
Ont-ils un appétit vorace ?
Ont-ils le ventre dur et enflé ?
Ont-ils une langue sale et un goût désagréable ?
DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.
Ont-ils une mauvaise haleine et des maux de tête ?
Ont-ils des étourdissements et vertiges ?
Dort-ils un sommeil troublé et des grincements de dents ?
Sont-ils momentanément aveugles et sourds ?
DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.
Prenez-vous y à temps—les délais sont dangereux.
LE VERMIFUGE DE McLANE
N'est pas un candi dangereux.
LE VERMIFUGE DE McLANE
Peut s'administrer à l'enfant de l'âge le plus tendre, comme à une grande personne.
N'achetez que le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE.
Il n'est véritable qu'autant qu'il porte la signature
FLEMING BROS.
On le vend dans le monde entier.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL, au coin des rues Toulouse et Villeré—Nile-Orléans.
MR GEORGE MERZ, fait savoir à ses amis et à ses nombreux clients qu'il a repris son ancienne brasserie et de son ancienne réputation, et qu'il fabrique toujours de la bière de mars et de bière de table, et qu'il en livre à domicile en fûts et en bouteilles.

Bon Marché !
McINTYRE & APPLEGATE,
Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Pompes, Pompes Ale, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plomb. No 145 rue Magazine, Nouvelle-Orléans.
Agents des Tuyaux doubles en fer-blanc galvanisé, de Cotwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser ailleurs et réparer des bytimes. Ils se chargent aussi de toutes sortes de travaux.

DEMANDE DE MEUBLES.

On donne de bons prix pour toute espèce de meubles en acajou de mais à la Nile-Orléans. Ceux qui voudront vendre, ou marchandise, un fort lot de bois et de meubles de bonnes. Les personnes qui désirent acheter trouveront des prix raisonnables très-avantageux. Ou y achète des meubles en bon état ou en petites quantités, au comptant. Emmanuel de meubles à des prix raisonnables.
20mais—1an 1 2

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des Moulins à sucre des Chaudières à sucre, des Machines à dessucrer, des Moulins à sucre, des Fourneaux, des Vis de New-il, des Bouches à fourneaux, des Grilles à ventilateurs, outre sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines. Leeds & Co.
14 août—1m

$40—$45—$50,
Est le prix d'une Machine à coudre de WILSON,
No 6 DE LA RUE BARONNE.
ELLE est sans rivale sous le rapport de la simplicité, de la durée et de la beauté.
Elle coûte vingt-cinq piastres de moins qu'aucune autre machine de premier ordre.
On accorde des agences dans tout le Sud. S'adresser à E. W. INGE, Glass Box 497, Nile-Orléans.
15mai—3m

C. H. MILLER & CO,
CONFISEURS EN GROS,
Fabricants de Candi à la vapeur et de Sirops de toutes sortes,
Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits de places d'artifice,
Seuls agents des célèbres
VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE,
Nos 30 et 32 Nile-Levée.
27 avril—1an Coin Alle de Natchez.

Chemins de fer.

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangement d'été.

DEPARTS.

—DE LA VILLE— Nouveau Dépôt.	—DU LAC—
6 heures du matin.	6 heures du matin.
8 " "	7 " "
10 " "	8 " "
Midi	9 " "
2 heures P. M.	1 heure P. M.
3 " "	2 " "
4 " "	3 " "
5 " "	4 " "
6 " "	5 " "
7 " "	6 " "
8 " "	7 " "

Le convoi de 9 heures du soir, du Lac, ne va qu'à l'ancien dépôt.
Un char à chevaux partira de l'ancien dépôt, à 6 heures du matin et, du Lac, à 10 heures du soir.
Le Dimanche, un convoi spécial partira du nouveau dépôt à 4 heures du matin.
Les convois partiront de Londres 10 heures, le dimanche de 6 heures du matin à 9 heures du soir.
Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.
Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.
G. PANDELY
Surintendant-Général.
18 juillet

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY de Carrollton, de fer partira du pied de la Rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se relierra au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algier à nuit heures A. M.
Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Texas, et, à livrer à la Nile-Iberie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, outre Labadieville et Lockport, et pour Thibodaux et pour Houma, sera reçu et transporté par le chemin de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'enregistrement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.
GEO. PANDELY,
Surintendant.
Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine. CHS. A. WHITNEY & Co
27mai—1an Agents.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL, AOUT 1869.
Sont intéressés à présenter au Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent : En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A	Lafond Mme, née Louise.
Aujentant Auguste	Lacaze Jean-Jacques-Eléonore-Bertrand
Ayet Alfred	Lavrat Jean
B	Lannay Edouard-Isaac
Begey Jules	Lasserre Nicolas Félix
Son Louis François-Désiré	La sauage Laurent
Ballon Louis	Lanaud Alfred Boutinque
C	Larbier Jacques
Charpentier (succession)	Labat Louis
Candelor Adolphe	M
Charbonnier Michel-Antoine	Moreau Jean
Coulon Alexis	Massot Vincent (doctour-médecin)
Cornier Pierre	Michel François-le-Cachet
D	Mary Hector (les époux)
Dreyfus Benoit (les époux)	Mallet Gustave
Le Barbier de Grève Antoine, Henri et Auguste-Marie	N
Darbie Joseph	Niedergarg Catharine Mlle
Le Bajrre de la Grève	Ostaller Charles
Dupouy Joseph (négociant à Jonzac, Bouches-Pyrénées)	Parlangue Marie Ves, née Fichaud Jalle
Durmetzbeck Léonor (tenseur)	Fouquouet François-Antoine
E	Fouvet Paul
Espeyro Pierre	Pélissier François (la famille)
Ancessaux Michel	R
F	Rieux & Cie
Fage Louis (boucher)	Royare Pierre-Vital
Foudrial Etienne	Reynaud Louis-François
G	Rouger Casimir
Gizaut Joseph	S
Gomelle Auguste	Sanarens Bernard
Gédéon Joseph	T
H	Terranche Guillaume-Frédéric
Hudson Jules	V
Jurtis Emile	Vasile Jean-Baptiste
K	Vivat Jean-Joseph-Désiré
Koff Nicolas	Vital Chimo
L	
Lhote Jules-Valentin	

CHARTE
DE LA
Société d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ETATS UNIS D'AMÉRIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce septième jour du mois d'août, mil huit cent soixante-neuf, et de l'indépendance de notre dite République, mil huit cent soixante-neuf, et de la quatre-vingt quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique ;

Pardevant moi, Gustave Le Gardeur Jr., notaire public dûment assermenté et assermenté dans et pour la paroisse et la ville susdites, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés,

Se sont présentés les personnes ci-après nommées et soussignées,

Lesquelles déclarent que, par les présentes, elles se forment et forment ceux qui pourraient plus tard s'associer à elles par souscription, achat, transfert ou succession—une nouvelle corporation, en vertu des lois générales de cet Etat, qui pourvoient à l'organisation de corporations, et ont arrêté les stipulations suivantes qui gouverneront la dite corporation comme charte :

ARTICLE I.

1. Le domicile de cette corporation est, pour les présentes, établi dans la dite ville de la Nile-Orléans. Le dite corporation se désignera et commencera le nom de "NEW-ORLEANS INSURANCE ASSOCIATION." Société d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

2. Le terme de cette corporation commencera le quinze jour de septembre 1869, et aura et vingt-ans à partir de la date de son enregistrement. Article V pour les stations du chemin de fer.

3. Le Président ou, en son absence, le Secrétaire, du Conseil d'Administration pourront être requis les stations dans tous les procès intentés à la Société.

ARTICLE II.

Le but de cette Société est :

D'assurer les navires, les magasins et autres bâtisses, les meubles, les marchandises et autres propriétés, contre les risques de feu, de tempêtes, de naufrages, de l'incendie.

Et pour assurer les bâtiments, le frêt, les bateaux à vapeur, les marchandises, les espèces, les linges, les bestiaux de change, les effets, les billets de banque, les billets à ordre, les billets de banque, les billets de commerce, les billets de banque, les billets de change, les billets de banque, les billets de change, les billets de banque, les billets de change